

Les sanctions du comportement d'un époux

Par **shokobon**, le **22/03/2012** à **13:17**

Bonjour à tous,

Voilà j'ai une dissertation en droit de la famille pour demain et le sujet c'est : Les sanctions du comportement d'un époux à l'occasion de la dissolution du mariage.

J'arrive pas vraiment à voir de quoi ils veulent que je parle.

Comme c'est la dissolution du mariage, cela concerne donc : la nullité et le divorce.

La mort de l'un des époux est à écarter j'imagine, parce que même s'il y a dissolution du mariage je ne vois pas en quoi les sanctions interviendraient.

Mais même comme ça je ne vois pas vraiment ce à quoi se réfère "les sanctions du comportement"

Peut-être que je dois parler de la violence conjugale qui entraîne le divorce ?

Ou alors je viens de voir aujourd'hui en TD, que lors d'un divorce, si l'un des époux perd son autorité parentale il lui reste son devoir de surveillance...

Franchement je sais pas dans quelle direction aller...[smile17]

Par **Camille**, le **24/03/2012** à **09:10**

Bonjour,

[citation]Comme c'est la dissolution du mariage, cela concerne donc : la nullité et le divorce.
[/citation]

Si on veut. Nullité n'est pas tout à fait dissolution.

[citation]La mort de l'un des époux est à écarter j'imagine, parce que même s'il y a dissolution du mariage je ne vois pas en quoi les sanctions interviendraient.[/citation]

Euh... si c'est l'un des époux qui a assassiné l'autre ?

[citation]Le sujet c'est : Les sanctions du comportement d'un époux à l'occasion de la dissolution du mariage.

...

J'arrive pas vraiment à voir de quoi ils veulent que je parle.

...

Mais même comme ça je ne vois pas vraiment ce à quoi se réfère "les sanctions du comportement"

...

Franchement je sais pas dans quelle direction aller

[/citation]

Jamais entendu parler de divorces pour faute ? [smile17]